

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023 à 19h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller (<i>arrive en cours de séance</i>);
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Était absent :

Gilbert GRENIER, conseiller;

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR	directeur du service des incendies
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 19h30.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

075-04-2023 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2023;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

076-04-2023 **2.2 Adoption des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 6 mars 2023 et de la séance ordinaire du 6 mars 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du
6 mars 2023 et de la séance ordinaire du 6 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

077-04-2023 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	Montant	No déboursé
Comptes payés	16 494,32 \$	202300103 à 202300126
Comptes à payer	116 544,33 \$	202300127 à 202300158
Salaires payés	15 954,82 \$	202390118 à 202390171

Adoptée à l'unanimité

078-04-2023 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2023 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de mars 2023 aux membres du conseil.

079-04-2023 **2.6 Postes municipaux nécessitant la connaissance d'une langue autre que le français**

Attendu qu' en vertu de la Charte de la langue française du Québec, une municipalité doit dans les trois (3) mois suivants la fin de son exercice financier, publier les postes municipaux nécessitant la connaissance d'une langue autre que le français (article 20.1 de la Charte);

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à publier un avis public à l'effet qu'aucun poste comme étant des postes municipaux nécessitant la connaissance d'une langue autre que le français n'a été identifié au sein de la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

080-04-2023 **2.7 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

Attendu que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Attendu que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Attendu que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Attendu que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Attendu qu' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité

M. Simon Dufault arrive et prend son siège à 19h30.

081-04-2023 **2.8** **Mai, mois de l'arbre et de la forêt**

Attendu que la Municipalité souhaite procéder, si le ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs le permet, à la distribution d'arbres en collaboration avec le Club 4-H;

Attendu que M. Sylvain L'Écuyer se porte encore volontaire pour effectuer la distribution des arbres sur sa propriété comme par les années passées;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité commande environ 1500 arbres et que le transport des arbres soit effectué par celle-ci.

Que le Conseil municipal autorise que la distribution des arbres pour la saison 2023 s'effectue sur la propriété de M. Sylvain L'Écuyer, situé au 647, Route Danby à Sainte-Christine.

Qu'une limite de 5 arbres soit imposée à chaque citoyen. Advenant un restant à la fin de la journée, ceux-ci pourront en demander de nouveau.

Que l'activité soit publiée sur la page Facebook de la Municipalité, sur son site Internet, à l'hôtel de ville, au centre communautaire ainsi que par publipostage.

Adoptée à l'unanimité

082-04-2023 **2.9** **Mise à jour de la grille salariale**

Attendu que le conseil municipal souhaite créer un nouveau poste au sein de la Municipalité, soit mécanicien;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la mise à jour de la grille salariale telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair fait un compte rendu des interventions effectuées dernièrement par le service des incendies.

083-04-2023 **3.2** **Plan de mise en œuvre 2022**

Attendu que la préventionniste du service de prévention des incendies de la MRC d'Acton a déposé le rapport annuel des activités de prévention en incendie effectuées pour la Municipalité de Sainte-Christine durant l'année 2022;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le rapport annuel des activités de prévention en incendie de 2022 du service de prévention des incendies de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

084-04-2023 **3.3 Retraite de M. Réjean Archambault - pompier**

Attendu que M. Réjean Archambault a annoncé sa retraite en tant que pompier effective depuis le 1er janvier 2023;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la mise à la retraite de M. Réjean Archambault à titre de pompier de la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

085-04-2023 **4.2 Demande de modification de vitesse 1er Rang O**

Attendu qu' une demande a été adressée au conseil municipal afin que la vitesse dans la zone scolaire qui est fixée à 30 km/h entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi, de septembre à juin demeure en tout temps à 30 km/h tout au long de l'année et à n'importe quelle heure du jour;

Attendu que le conseil municipal est d'avis que cette nouvelle vitesse est nécessaire afin d'assurer la sécurité des piétons du village et surtout des enfants qui se rendent aux différents emplacements de jeux situés dans le noyau villageois;

Attendu que le conseil municipal est d'avis que cette nouvelle vitesse est également nécessaire afin d'assurer la sécurité des piétons lors des journées consacrées au Marché d'été et différentes activités culturelles qui sont tenues en plein cœur du village;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec de changer la vitesse actuelle de 30 km/h à des temps précis pour 30 km/h et ce, 24 h / 24 h, sept jours sur sept et tout au long de l'année.

Que le conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec que la zone scolaire débute à partir du 624, 1er Rang O, soit au garage municipal plutôt qu'à partir de l'église.

Adoptée à l'unanimité

086-04-2023 **4.3 Embauche de M. Réjean Archambault - mécanicien**

Attendu que M. Réjean Archambault a pris sa retraite à titre de pompier de la Municipalité de Sainte-Christine, mais souhaite demeurer disponible au besoin pour des travaux d'entretien mécanique sur les véhicules du service incendie;

Attendu que la Municipalité a demandé à M. Archambault s'il était également intéressé à effectuer l'entretien mécanique des véhicules et équipements des travaux publics et que celui-ci a accepté;

Attendu que le conseil municipal est d'avis que l'embauche d'un mécanicien sur appel est un atout pour la Municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine embauche M. Réjean Archambault à titre de mécanicien sur appel.

Que le salaire soit établi en fonction de la grille salariale 2023.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

M. Mickaël L. Giguère a assisté à la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et en fait un compte rendu.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale

M. Jean-Marc Ménard fait un compte rendu concernant les activités du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

M. Simon Dufault n'ayant pas eu de réunion du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale, aucun compte rendu n'est fait.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

087-04-2023 **7.1 Adoption du règlement no 371-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage n° 254-02;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, à certaines conditions, l'entreposage de roulottes sur des terrains vacants situés hors du périmètre d'urbanisation;

Attendu que le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 23 janvier 2023 par M. Gilbert Grenier;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement intitulé « Règlement no 371-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

088-04-2023 7.2 **Adoption du règlement no 372-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage n° 254-02;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement d'urbanisme afin de revoir les conditions d'implantation des abris d'auto temporaires;

Attendu que le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 6 février 2023 par M. Gilbert Grenier;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement intitulé « Règlement no 372-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

089-04-2023 7.3 **Nomination de membres du CCU**

Attendu que l'article 2.3 dudit règlement, il est indiqué que les membres et officiers du comité sont nommés par résolution du Conseil au plus tard le 30 avril de chaque année comme suit :

- Aux années paires pour les conseillers et des deux membres résidants;

- Aux années impaires pour les deux autres membres résidants; ceci afin de favoriser un meilleur suivi des dossiers et éviter que tous les membres votants viennent en nomination la même année;

Attendu que le mandat de deux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) prend fin le 30 avril 2023 et que ces deux membres acceptent de reconduire un nouveau mandat de deux ans;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal nomme les membres de la façon suivante :

Nom du membre	Statut	Fin de mandat
M. Carl Lessard	Résidant	30 avril 2025
M. Denis Brisebois	Résidant	30 avril 2025

Adoptée à l'unanimité

090-04-2023 7.4 **Demande d'admissibilité au programme de financement d'une installation septique individuelle**

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d'un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le propriétaire de l'immeuble suivant a déposé une demande d'admissibilité pour une aide financement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques :

- Matricule # 8853 24 6051

Attendu que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que les fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire du matricule 8853 24 6051 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques ».

Adoptée à l'unanimité

091-04-2023 **7.5 Mandat à la MRC d'Acton – Réglementation sur l'abattage d'arbres**

Attendu que le conseil municipal souhaite apporter des modifications à certains règlements d'urbanisme concernant l'abattage d'arbres;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate la MRC d'Acton afin de modifier certains règlements d'urbanisme concernant l'abattage d'arbres.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

092-04-2023 **8.2 Feux d'artifice**

Attendu que le Comité des Loisirs de Ste-Christine organise la Fête de la Saint-Jean-Baptiste 2023;

Attendu que lors de cette fête, le comité des Loisirs a prévu un spectacle de feux d'artifice le 23 juin 2023 à 22 heures;

Attendu que la Municipalité paie habituellement les feux d'artifice de la Saint-Jean-Baptiste;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise la dépense des feux d'artifice au montant de 4 762,47 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

093-04-2023 **8.3 Nomination – représentant du soccer mineur**

Attendu que le président du soccer mineur de Sainte-Christine est M. Simon Dufault;

Attendu que celui-ci participe à toutes les rencontres concernant le soccer mineur à titre de président;

Attendu que M. Simon Dufault est également conseiller municipal et que le conseil municipal souhaite être représenté par lui pour les différentes rencontres concernant le soccer mineur de Sainte-Christine;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal nomme M. Simon Dufault à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Christine pour toutes les réunions et rencontres concernant le soccer mineur.

Adoptée à l'unanimité

094-04-2023 **8.4 Octroi contrat – Changement fenêtres au centre communautaire**

Attendu que le conseil municipal a invité différents entrepreneurs à soumettre un prix pour le remplacement de fenêtres au centre communautaire;

Attendu que parmi les invitations soumises, aucun prix n'a été reçu;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal met fin à la demande de prix concernant le contrat de remplacement des fenêtres du centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est apporté à ce point.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est apporté à ce point.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

095-04-2023 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h17.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire